

Déclaration volontaire des expert(e)s PV Swissolar

Date Janvier 2021
Auteur Swissolar, Zurich
Version V1 – 01.2021 | Swissolar_ExpertePV_DeclarationVolontaire

En signant la déclaration volontaire, l'expert(e) PV confirme à Swissolar qu'il/elle est en mesure d'examiner une question technique du point de vue de sa propre expertise et de prévenir ou de résoudre les litiges. Il confirme également qu'il remplit les exigences énumérées ci-dessous.

1 Exigences

L'expert(e) Swissolar est membre de Swissolar et fait preuve des compétences suivantes :

- Compétences techniques, sociales et de documentation (écrite et orale).
- Aptitude à fournir des avis d'experts neutres et impartiaux.
- Si un avis émis est un parti pris, il est explicitement déclaré comme tel.
- Confidentialité : les informations concernant une expertise sont traitées de manière confidentielle.
- Fiabilité, sens du devoir et intégrité.
- Compétences en matière de résolution des conflits.
- Connaissances et expérience supérieure à la moyenne dans le domaine du photovoltaïque (basées sur la formation et l'expérience pratique).
- Qualification de niveau tertiaire A au minimum (haute école, haute école spécialisée) du domaine ou d'une formation professionnelle correspondante avec une formation complémentaire pour l'examen professionnel supérieur.*
- Avoir suivi avec succès le cours Swissolar "Planification PV" (et réussi l'examen) ou une formation complémentaire équivalente spécifique au PV.*
- Au moins dix ans d'expérience professionnelle dans un domaine spécialisé (voir connaissances techniques spécialisées).*
- Les conditions et réglementations générales en vigueur en Suisse doivent être connues (justificatif d'un cours "Actualisation PV" ou d'une formation continue équivalente).*

Pour les exigences marquées d'une * des justificatifs doivent être fournis au secrétariat de Swissolar.

2 Formation continue

L'expert(e) PV Swissolar s'engage à participer à l'événement annuel proposé par Swissolar pour l'échange d'expériences et pour s'informer sur les sujets d'actualité pertinents pour les expert(e)s PV. Swissolar décide sur demande si et dans quelle mesure une expérience et une formation comparables peuvent être reconnues si l'ERFA n'a pas pu être suivi.

De plus, l'expert(e) PV Swissolar confirme qu'il/elle possède les connaissances de base énumérées ci-dessous ainsi qu'au moins 4 à 5 des connaissances techniques spécialisées.

Connaissances de base	Exigence minimale	
Connaissances de base photovoltaïque	Cours de base Swissolar ou autre formation de contenu équivalent	
Connaissances de base planification photovoltaïque	Cours planificateur Swissolar ou autre cours de contenu équivalent	
Connaissances des bases légales dans le domaine de l'énergie qui concernent le PV (LApEI, OApEI, LEne, OEne, OEneR, OGOM, OPIE, loi sur le CO ₂ , etc.)	Cours planificateur PV Swissolar/Actualités PV ou autre formation de contenu équivalent	
Connaissances techniques spécialisées	Maîtrise d'un minimum de 4-5 des connaissances spécialisées listées ci-dessous	Cochez vos choix
Connaissances approfondies dans le domaine de l'installation électrique en général	Qualification professionnelle/Etudes	<input type="checkbox"/>
Connaissances approfondies des exigences relatives au réseau	Document AES	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	Papier sur l'état de la technique, normes de protection incendie	<input type="checkbox"/>
Protection contre la foudre et les surtensions	NIBT, principes généraux	<input type="checkbox"/>
Sécurité au travail dans le domaine électrique	Exigences générales de sécurité	<input type="checkbox"/>
Sécurité au travail (conditions de travail, protection contre les chutes)	Documents SUVA, Feuillet d'information « Energie solaire : intervenir en toute sécurité sur les toits »	<input type="checkbox"/>
Statique	Normes SIA pertinentes	<input type="checkbox"/>
Enveloppe du bâtiment	Directives SIA, Enveloppe des édifices suisse, etc.	<input type="checkbox"/>
Analyse de toiture	Connaissances structure des toitures	<input type="checkbox"/>
Vérification de conformité	Normes pertinentes	<input type="checkbox"/>
Systèmes de stockage électrique (batteries)	Bases dans le domaine du stockage électrique, Cours Swissolar « Systèmes de batteries pour les installations PV »	<input type="checkbox"/>
Gestion de l'énergie (Smart Grid)	Bases concernant les systèmes de gestion de l'énergie (Publications et formation AES sur la garantie d'origine, gestion de groupe-bilan, revente d'énergie, paramètres économiques du réseau, etc.)	<input type="checkbox"/>
Connaissances de base de l'économie d'entreprise (Compétences, calcul des annuités et rendements)	Cours planificateur électricité solaire de Swissolar, Support d'information « Détermination des bases de calcul opérationnelles » ou autre formation avec un contenu équivalent	<input type="checkbox"/>
Bases de maintenance, surveillance, monitoring	Cours de base électricité solaire Swissolar ou formation équivalente	<input type="checkbox"/>
Gestion des problèmes de réflexion, réalisation d'une étude d'éblouissement photovoltaïque	Cours Swissolar « Gérer l'éblouissement des installations PV »	<input type="checkbox"/>
Droit de garantie	Cours de base électricité solaire Swissolar ou formation équivalente	<input type="checkbox"/>
Procédures de test		
Thermographie	Cours planificateur électricité solaire de Swissolar / cours spéciaux	<input type="checkbox"/>
Electroluminescence	Cours planificateur électricité solaire de Swissolar / cours spéciaux	<input type="checkbox"/>
Analyse de courbe caractéristiques (pour l'identification de baisse de rendement, vieillissement prématuré des modules, etc.)	Cours planificateur électricité solaire de Swissolar / cours spéciaux	<input type="checkbox"/>

3 Domaines de compétences des expert(e)s PV Swissolar

L'expert(e) PV Swissolar certifie être en mesure de réaliser les tâches typiques listées ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Contribuer à trouver des solutions pour des interventions complexes, des exigences élevées et des situations difficiles.
- Évaluation de la faisabilité de propositions de concepts.
- Médiation en cas de désaccord.
- Soutien à toute phase du projet dans la construction et l'exploitation des systèmes photovoltaïques.
- Analyse et signalement (dans un rapport) des cas problématiques.

4 Comportement en cas de problème

En cas de problèmes avec une expertise qui a été émise, les expert(e)s PV Swissolar essaient de trouver des moyens et des solutions appropriés de manière coopérative, factuelle et équitable. Si nécessaire, ils collaborent également avec le service de médiation de Swissolar.

Je confirme que je réalise des expertises pour les systèmes photovoltaïques conformément aux exigences de la présente déclaration volontaire.

Nom de l'expert(e) PV Swissolar

Date et signature